BOUIRA

Des centaines de citoyens protestent contre les carrières d'agrégat

Plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées hier matin devant le siège de l'APC d'Ath Mansour dans la daïra de M'chédallah à 50 kilomètres à l'est de Bouira pour protester contre les carrières d'agrégat existantes sur leur territoire.

D'après un membre de l'association culturelle qui avait initié cette action, il existe sur le territoire de la commune d'Ath Mansour sept carrières dont cinq sont toujours opérationnelles. Cela dit, l'utilisation des explosifs au niveau de ces carrières pour briser la roche, crée souvent des bruits assourdissants qui effraient toute la population. La dernière explosion qui a eu lieu jeudi dernier, et dont le bruit de la détonation a été assez fort, a créé une sorte de panique au sein de la population, y compris chez les fidèles qui étaient dans la mosquée. Quand aux bébés, certains se sont même, de l'avis des gens qui étaient dans leurs foyers, réveillés en pleurant tellement le bruit était très fort.

Outre ces bruits assourdissants, les maisons sont presque toutes fissurées à cause de ces détonations qui ont lieu presque chaque jour et à longueur d'année. Par ailleurs, après l'extraction de ces agrégats, les unités de concassage créent également une pollution atmosphérique indescriptible surtout quand il y a du vent, rendant la vie impossible pour les malades surtout les asthmatiques. Aussi, hier lors de ce rassemblement, alors que le chef de daïra a dépêché une commission pour enquêter sur terrain et recenser toutes les maisons qui ont été touchées par ces explosions à répétition, alors que la Direction des mines de Bouira avait dépêché une représentante pour essayer de calmer les esprits et expliquer aux citoyens les démarches de la direction des mines pour réduire l'impact négatif de ces explosifs sur les habitations, ainsi que les pollutions atmosphériques, c'est-à-dire comment travailler contre les nuisances sonores et tandis que les autorités locales disent avoir informé tous les responsables au niveau de la wilaya de ces nuisances sonores et ces dégâts occasionnés sur les bâtisses, les citoyens étaient partagés entre ceux qui demandent la fermeture définitive de ces carrières et ceux qui demandent des mesures rigoureuses pour réduire les quantités d'explosifs et obliger les propriétaires de ces unités de concassage à utiliser des filtres afin de réduire et les bruits et la pollution.

En tout cas, les citoyens qui étaient mobilisés hier jurent par tous les saints que tant que des solutions palpables ne sont pas trouvées pour ces carrières, la protestation ira crescendo avec pour la prochaine étape, des sit-in au niveau des sites abritant ces carrières afin de les empêcher de travailler et ce, jusqu'à ce qu'une solution concertée et qui satisfasse tout le monde soit trouvée.

Y. Y.

SAïDA

Tentative de vol de la caisse «zakat» d'une mosquée

Lors de la prière de vendredi dernier, l'imam d'une mosquée de la commune de Ouled-Brahim, située à une quarantaine de kilomètres du chef-lieu de la wilaya de Saïda, a exhorté les fidèles à plus de générosité et de solidarité en les informant que la «zakat» (aumône légale) a atteint cette année quelque 18 millions de centimes.

Les voleurs ont compris que cette somme se trouvait dans les caisses de la mosquée alors un plan pour dérober l'argent, a été immédiatement mis en action.

Lundi dernier, tôt dans la matinée, les pilleurs allaient passer à l'acte. Après avoir défoncé la porte d'entrée en grimpant sur un cercueil, utilisé comme escabeau, ils ont été surpris par l'arrivée des fidèles qui s'apprêtaient à faire la prière d'El-Fadjr.

La tentative de vol a été donc déjouée et une enquête a été ouverte à cet effet pour arrêter les auteurs.

B. Henine

ACCIDENTS DE LA ROUTE À GUELMA

Deux morts et quatre blessés en moins d'une semaine

Un accident de la route impliquant deux véhicules a fait un mort et un blessé grave à Djebala Khemissi, dans la daïra de Guelaât Bousbaâ, hier, rapporte la cellule de communication de la Protection civile de la wilaya. A 00h 25, un conducteur aurait perdu le contrôle de son véhicule pour se retrouver dans le mauvais sens de la circulation. Le véhicule s'est alors renversé.

L'homme âgé de 38 ans est mort sur le coup. Son décès a été constaté sur les lieux de l'accident par les secouristes de la Protection civile. L'autre passager a été blessé grièvement, mais sa vie ne serait pas en danger, révèle une source proche des urgentistes de l'hôpital Okbi de Guelma, précisant que la victime présente des blessures au visage et un traumatisme au niveau du bassin.

Un autre accident s'est produit quelques heures auparavant sur la RN 80 reliant Guelma et Souk-Ahras, à l'entrée de la commune de Guelma. Une moto est entrée en collision avec une voiture, lundi dernier à 14h50. Le motard, un homme de 44 ans, a été sérieusement blessé. Il a été transporté par les secouristes à l'EPH Okbi de Guelma.

Un autre accident mortel a été enregistré la semaine dernière par les services de la Protection civile. Une violente collision entre un véhicule léger et un poids lourd s'est produite dans la nuit de mardi à mercredi derniers, à 01h45 sur le tronçon de la RN 21 reliant Guelma et Annaba, au lieu-dit «Base de vie», à la sortie d'Heliopolis, rapporte la même source. Une Chevrolet se serait, pour une raison inconnue, déportée dans une mauvaise direction, percutant un camion Shacman.

Le bilan de cet accident de la route est lourd : un mort et deux blessés graves. D'abord dans un état critique, le conducteur du premier véhicule est finalement décédé peu de temps après son admission à l'hôpital Okbi de la ville de Guelma, révèle une source hospitalière. Grièvement blessés, les deux autres passagers, deux hommes âgés de 20 et 24 ans, ont été évacués par les secouristes vers le pavillon des urgences de la même structure hospitalière, où ils sont pris en charge.

La circulation a dû être perturbée momentanément dans les deux sens, le temps d'évacuer les victimes et les véhicules, selon des témoignages.

D'importants moyens de secours ont été déployés pour dégager les trois victimes : un groupe d'éléments de la Protection civile, deux ambulances et un médecin.

Présents sur les lieux, les services de sécurité ont ouvert une enquête afin d'éclaircir les faits.

Ces deux accidents mortels survenus en moins d'une semaine justifient donc une réflexion profonde qui contraindrait les usagers à réduire leur vitesse sur ces axes routiers.

Noureddine Guergour

AÏN-TEMOUCHENT

Vers l'élargissement de l'irrigation complémentaire aux céréales

La Direction de l'agriculture de la wilaya de Aïn-Témouchent a mobilisé tous les moyens nécessaires pour étendre l'opération de l'irrigation complémentaire aux céréales, selon le premier responsable du secteur M. Naïmi Berkane qui dira que la surface consacrée l'année dernière était de 2 000 hectares.

Cette opération devra, dit-il, être revue à la hausse lors de cette saison 2016-2017 surtout en l'absence des précipitations, le même responsable lancera un appel à tous les paysans qui possèdent des bassins d'eau de se rapprocher des services agricoles de la wilaya où ils trouveront toutes les facilités visant à élargir le programme de l'irrigation complémentaire.

Cette mesure intervient selon une décision ministérielle qui exige d'aider les paysans, notamment ceux qui utilisent l'irrigation complémentaire et qui connaît dans la wilaya de Aïn-Témouchent un engouement important d'année en année.

Pour information, durant la saison 2014-2015, 300 hectares ont été irrigués par ce procédé alors que l'année précédente, ce chiffre a atteint 2 000 hectares pour les céréales à un moment où on a enregistré une baisse de pluviométrie, alors que pour cette année, le premier responsable de l'agriculture ajoutera que tous les paysans qui ont déposé leurs dossiers pour ce procédé ont vu leurs dossiers acceptés, ce qui dénote la politique décidée dans l'irrigation des céréales, et ainsi, elle incite les paysans à forer des puits pour irriguer leurs terres agricoles, un procédé qui est bien approuvé et adopté par les fellahs de la wilaya du fait que la surface irriguée augmente d'année en année, soit 1 700 hectares de hausse en une année et ce chiffre est appelé à augmenter cette année en utilisant toutes les nappes d'eau existantes.

Dans le même registre, les services agricoles de la wilaya de Aïn-Témouchent ont réuni tous les moyens humains et matériels pour réussir l'opération de labours-semailles où 155 000 quintaux de semences sont prêts dans les coopératives CCLS à Hammam Bou-Hadjar et Aïn-Témouchent, en plus des engrais, conclut la même source.

S. B.

AGRICULTURE

Distribution prochaine de 1 400 hectares de terres agricoles récupérées

L'office des terres agricoles de la wilaya de Aïn-Témouchent s'apprête à distribuer toutes les terres dont le droit à l'exploitation a expiré, selon le directeur du secteur M. Hamid Nasri qui confirme que les terres en question remontent à l'année 1998.

Le même responsable ajoute que cette décision intervient pour permettre à d'autres fellahs qui souhaitent acquérir des terres agricoles d'en bénéficier légalement, d'ailleurs, un bureau spécial a été ouvert pour accueillir les dossiers et les étudier. Il faut noter que cette opération a été lancée la deuxième semaine du mois en cours et devra être clôturée avec la fin de ce mois.

Les mêmes services ont recensé 250 dossiers de postulants qui ont déposé leurs dossiers au niveau dudit bureau jusqu'à la date d'hier, et qu'environ 1 400 hectares sont consacrés à cette opération, notre interlocuteur dira que ces terres font partie des terres excédentes, elles étaient exploitées par des personnes dans le cadre de la loi 19/85. Mais suite à une décision du chef de l'exécutif qui a ordonné de lancer cette opération, les postulants ont commencé à déposer leurs dossiers à partir du 9 octobre courant pour que cette opération soit suivie par une période consacrée à l'étude des dossiers selon la politique de l'Etat dans le domaine agricole et, enfin, les 1 400 ou 1 500 hectares qui étaient en possession des EAC (exploitation agricole collective) seront distribués à de nouveaux bénéficiaires.

S. B.